

Décision

Générale

colonial

Décision n° 215 relative à la reprise de fonctions de M. SÈRE, Commis de Ire classe des Affaires Indigènes.

n° 215

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 décembre 1907

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vul'arrivée dans la Colonie de M. Séré, Commis de 1er classe des Affaires Indigènes –

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Séré, Commis de 1re classe des Affaires Indigènes, arrivé dans la Colonie par « l'Adour », reprend, pour compter du 6 Décembre 1907, ses fonctions de Chef du Bureau du Secrétariat Général, de Curateur aux Successions vacantes et de Commissaire de l'Inscription Maritime, Il est en outre chargé du Magasin du Service Local et aura droit en cette qualité à l'indemnité prévue kdies 'exercice en cours au Budget de l'exercice en cours.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.